

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le 12 FEVRIER, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

**DATE DE
CONVOCATION**

02 février 2026

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Monsieur Germain **LELARGE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Monsieur Didier **PAPELOUX** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

DATE D’AFFICHAGE

04 février 2026

EXCUSÉS : Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Madame Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à Monsieur Didier PAPELOUX, Madame Corinne DROUEN donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice	13
Présents	10
Votants	13

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

POSTE DE SECOURS

Mise en place

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que dans le cadre de l'arrêté préfectoral en date du 01/02/2024, la commune a été classée Station de Tourisme.

Afin de répondre aux prescriptions de cet arrêté, il convient de se doter d'un poste de secours estival. Monsieur ESTRIER, 4^{ème} adjoint au Maire présente le projet de poste de secours :

- le poste sera mis sur la plateforme en bas du Parc des Graves,
- ouverture du 01/07 au 31/08/2026 tous les jours de 11h00 à 18h00,
- l'équipement des sauveteurs (issus de l'équipe formée par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie), de l'équipement médical et des fournitures seront fournis par la commune,
- 3 personnes seront embauchées par la commune,
- une convention sera signée entre la commune et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, la formation des sauveteurs sera réglée par la commune,
- un petit bâtiment devra être acheté (2 bungalows assemblés), équipés et aménagés en 4 zones : vigie, infirmerie, vestiaire / douche / wc et zone de vie / stockage.
- ce bâtiment sera démontable et enlevé chaque année pour être stocké,
- les raccordements pour l'assainissement (pompe de relevage), l'eau et l'électricité seront à faire avant la saison.

Des devis de bâtiments ont été demandés et nous avons reçu 3 propositions :

- LOGITRA propose 2 modules reconditionnés aménagés pour 26 830€ HT soit 32 196€ TTC.
- ALGECO propose 1 bâtiment de 30m² en RO pour 38 950€ HT soit 46 740€ TTC.
- BOX INNOV propose 2 conteneurs totalement équipés pour 51 000€ HT soit 61 200€ TTC.

Monsieur le Maire indique que le personnel pourra louer, s'il le souhaite, une chambre dans la maison des saisonniers située 8 rue Maréchal Foch et il propose un loyer de 300€ par mois par agent (charges comprises) et un dépôt de garantie de 300€.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE l'organisation du poste de secours exposée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de LOGITRA pour 2 modules reconditionnés aménagés pour un montant de 26 830€ HT soit 32 196€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des devis pour effectuer les travaux nécessaires pour l'assainissement (pompe de relevage), l'eau et l'électricité...

ACCEPTE que les sauveteurs puissent louer une chambre dans la maison des saisonniers située 8 rue Maréchal Foch, pour un loyer de 300€ par mois par agent (charges comprises) et un dépôt de garantie de 300€.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

